

Réunion du 06 décembre 2015

SORTIES AVANCEES LES 24 ET 31/12

Nous demandons à la DRH une sortie anticipée à 14h30 pour le 24 et le 31/12/2015, sachant que certains services ont une amplitude horaire jusqu'à 18h30 le jeudi.

Réponse : *Le dispositif mis en place l'année précédente est reconduit à l'identique : sortie anticipée le 31/12 autorisée à partir de 16h00.*

Commentaire : *Quelle générosité !!!!!*

LOCAUX SYNDICAUX

Lors de la dernière DP, nous posions cette question « Les salariés du Comité d'Entreprise s'inquiètent des bruits qui courent sur un éventuel déménagement sur Ivry sur Seine, la Direction peut-elle nous informer si d'autres lieux sont envisagés ». Quelle décision a été prise à ce jour ?

Réponse : *Aucune décision prise à ce jour, une visite est planifiée cette semaine dans le 13^e arrondissement.*

Commentaire : *A suivre...*

LOCAL MEDIATHEQUE

Afin de permettre d'ouvrir largement la culture à un maximum de collègues, nous demandons à la Direction, dans sa recherche de locaux pour le CE, d'intégrer la médiathèque et à proximité du site d'Athos.

Réponse : *Ce n'est pas d'actualité...*

Commentaire : *Il est dommage que la Direction n'ai pas saisie cette opportunité afin de faire des économies substantielles et faciliter l'accès des collègues à la culture.*

ENTRETIENS PART VARIABLE

Dans le dispositif de part variable, il est précisé que pour les collègues en difficulté, un entretien intermédiaire doit avoir lieu afin de d'aider les salariés concernés à atteindre les objectifs fixés en début d'année. Nous savons que certaines Directions ne font aucun entretien et nous inquiétons pour l'objectivité de la note qui sera attribuée. Nous demandons donc à la DRH, de rappeler l'intérêt de ces entretiens.

Réponse : *La Direction en convient : un rappel a été fait dans « Planet Manager ».*

FERMETURE LE 26/12/2015

Dans la mesure où la Direction a imposé aux collègues de poser une journée de congé le 26/12 alors que les élus CGT avaient proposé que cette journée soit intégrée dans les ponts annuels, nous demandons le maintien du ticket restaurant pour ce jour-là.

Réponse : *Le 26/12 n'étant pas un jour travaillé, il ne donnera pas lieu à l'octroi d'un ticket restaurant.*

Commentaire : *le geste aurait été symbolique...*



OUTIL NOTE DE FRAIS

Dans le cas où un problème apparemment technique empêche de joindre le justificatif de frais, la Direction a-t-elle prévu une mesure de substitution et quelle est-elle ?

Réponse : *Tout dysfonctionnement doit faire l'objet d'une demande d'assistance technique sur l'intranet.*

ni avis du CE, la CEIDF bénéficie-t-elle d'une dérogation à l'application du droit ?

Réponse : *Il s'agit d'une question Comité d'entreprise...*

Commentaire : *Suite au prochain CE...*

SERVICE MEDICAL

La Direction a eu recours à une infirmière en intérim, sachant qu'une autre en CDI va quitter l'entreprise fin novembre, nous demandons que l'intérimaire soit embauchée en CDI si elle le souhaite.

Réponse : *Elle fait partie du « vivier » sa candidature sera examinée.*

TEMPS DE TRAJET

Le temps de trajet entre le domicile et le lieu de mission n'est pas du travail effectif. Toutefois s'il dépasse le temps habituel de déplacement, il doit faire l'objet d'une contrepartie soit sous forme de repos, soit financière, déterminée par convention ou accord collectif ou, à défaut, par décision unilatérale de l'employeur prise après consultation du comité d'entreprise ou des délégués du personnel. Après plusieurs demandes des élus CE et DP nous constatons qu'il n'y a eu ni négociation



Agnès
KLEIN



Brigitte
ROCHER



Olivier
MARTINEZ